

OBSERVATION N° 32

Dimanche 25/01/2026 – 18:25

Vous êtes

Ville

Saint Jean de Braye

Votre remarque

Sujet

Aménagement des zones Arachis et Pistole (Marigny les Usages)

Message

Le 25 janvier 2026

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai pris connaissance du projet concernant l'aménagement des zones « Arrachis » et « Pistole » sur la commune de Marigny les Usages et je tiens à vous manifester mon inquiétude dans la pièce jointe.

Cordialement,

Pièces jointes

- Projet Marigny.pdf (39.01 Ko)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai pris connaissance du projet concernant l'**aménagement des zones « Arrachis » et « Pistole »** sur la commune de Marigny les Usages et je tiens à vous manifester mon inquiétude :

- Le **réchauffement climatique** est évident. Freiner ce réchauffement passe par :

- ➔ une diminution des émissions de CO₂. Les études du GIEC indiquent qu'il faudrait arriver à une moyenne d'émission par habitant d'environ 2 tonnes d'EqCO₂. La moyenne actuelle en France est comprise entre 9 et 10 T eqCO₂. Et même si nous arrivions à réduire drastiquement nos émissions, le réchauffement mettrait des années à ralentir.
- ➔ la conservation des puits de carbone existants : océans bien sûr, mais aussi forêts, zones humides...

- Ce réchauffement climatique entraîne une **perturbation du cycle de l'eau** qui se traduit par une alternance de sécheresses et de phénomènes pluvieux importants susceptibles d'entraîner des inondations. Ces phénomènes sont déjà à l'oeuvre dans notre région. La diminution de cette perturbation du cycle de l'eau **nécessite un ralentissement de la circulation de l'eau** : ce ralentissement permet l'**absorption de l'eau dans le sol** et donc participe à la **recharge des nappes phréatiques** et **limite le risque d'inondations**. C'est ce qui a été entrepris par exemple avec le reméandrement de la Bionne après les inondations de 2016.

Les zones humides jouent un rôle important dans ce ralentissement.

En mars 2020, un rapport du CEREMA indique que 67 % des zones humides ont disparu en France au cours du 20ème siècle et conclue à la nécessité de **les préserver, les valoriser voire même les développer**. Ces zones humides jouent également un rôle non négligeable dans la préservation de la biodiversité.

« Penser l'aménagement des villes et des territoires en prenant en compte les zones humides, leurs fonctions, leurs spécificités, répond à des besoins multiples: biodiversité, cadre de vie, prévention des inondations, qualité de l'eau.. »

Un rapport de l'ONU publié le 20 janvier 2026 nous alerte sur « **l'ère de la faillite mondiale de l'eau** ».

Je peux comprendre votre souci de soutenir le développement économique de la métropole pour les prochaines années mais il doit y avoir d'autres terrains susceptibles d'accueillir de nouvelles entreprises, par exemple des friches industrielles. Cela permettrait la préservation d'espaces Naturels, Agricoles ou Forestiers (cf la loi climat et résilience) .

Ce développement économique ne peut se faire sans se soucier des **générations prochaines**. Et, en dehors de la prise en compte de la **qualité de vie**, on connaît aussi le **coût économique** des catastrophes dues au réchauffement climatique.

C'est pourquoi, il me semble non seulement important de **préserver ces zones humides de Marigny** ainsi que celle de la Bissonnerie mais même de les restaurer et de les valoriser : elles sont à proximité de la métropole, jouxtent le parc de Charbonnière : Cela pourrait

OBS N° 32
PJ - 2/2

même faire un nouvel espace de découverte et de sensibilisation aux enjeux écologiques. Je crois que la métropole est candidate au programme « **territoire engagé pour la nature** ». Un tel projet y aurait tout son sens.